



Les producteurs de porc de l'Ouest du Canada pris dans un feu croisé

Ottawa, le 9 novembre — L'imposition cette semaine de droits compensateurs et de mesures antidumping sur le maïs importé des États-Unis, par l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR), fera plus que doubler le coût, pour les producteurs de la Colombie-Britannique et du Manitoba, de l'un des ingrédients importants servant à l'alimentation des porcs.

«Nous ne nions pas que les maïsiculteurs de l'Ouest du Canada sont affectés par la baisse des prix», a déclaré M. Edouard Asnong, président du Conseil canadien du porc (CCP), «mais cela ne justifie pas le fait de forcer les clients, incluant les producteurs de porc, à payer le maïs beaucoup plus cher que leurs compétiteurs des États-Unis et d'ailleurs. Les producteurs de porc devront songer à utiliser d'autres aliments de moindre qualité ou à faire venir par camion du maïs de l'Est du Canada, ce qui représente des distances beaucoup plus longues.»

Le Canada est l'un des plus importants exportateurs de porc et les provinces de l'Ouest contribuent grandement à cet état de chose. Toutefois, le maïs, qui constitue l'une des plus importantes céréales fourragères dans l'alimentation du porc, n'est pas cultivé en quantité suffisante, dans l'Ouest du Canada, pour satisfaire à la demande locale et c'est pourquoi on en importe aussi des États-Unis.

«On doit se tourner vers les programmes de protection du revenu agricole, afin de venir en aide aux maïsiculteurs de l'Ouest du Canada, et non pas avoir recours à des mesures qui nuisent à des victimes innocentes comme les producteurs de porc de cette région», de conclure M. Asnong. Le Conseil canadien du porc, la fédération nationale qui regroupe les organismes provinciaux représentant les producteurs de porc, continuera de participer activement à l'enquête commerciale sur le maïs, afin de rechercher des moyens de venir en aide aux producteurs de porc de l'Ouest du Canada, producteurs qui ne sont pas en position de refiler à leurs clients l'augmentation que ces droits préliminaires leur imposent.

Pour de plus amples renseignements :

Martin Rice
Catherine Scovil
(613) 236-9239

Edouard Asnong
Président
(450) 248-2375